



SG-DETEC, 3003 Berne

A tous les cantons

Berne, 3.8.2009

**Ordonnance sur la protection en cas d'urgence au voisinage des installations nucléaires
(Ordonnance sur la protection d'urgence, OPU) - Audition**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous soumettons pour préavis le projet d'ordonnance du Conseil fédéral sur la protection en cas d'urgence au voisinage des installations nucléaires, qui a fait l'objet de discussions avec des représentants des cantons directement concernés. Vos remarques et propositions de modification sont attendues d'ici au

31 octobre 2009

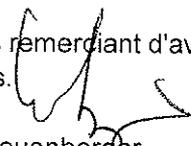
à l'Office fédéral de l'énergie, section Droit et transport par conduites.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires du dossier, veuillez vous adresser à l'Office fédéral de l'énergie OFEN (tél. 031 322 56 26). Si vous avez des questions, Mme Ariane Minder, section Droit et transport par conduites (tél. 031 322 52 94, <mailto:ariane.minder@bfe.admin.ch>) est à votre disposition pour y répondre.

Les éléments du dossier se trouvent aussi sous <http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html>.

Nous vous informons également que l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) mène durant la même période une consultation touchant l'ordonnance sur l'organisation fédérale d'intervention en cas d'événements ABC et de catastrophes naturelles (OI-ABCN),

En vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.


Moritz Leuenberger
Conseiller fédéral

Annexes:

- Projet d'ordonnance
- Rapport explicatif